

NÉOBSIA

PRESTATIONS OBSÈQUES

- AU DÉCÈS DE L'ASSURÉ GARANTIR LE VERSEMENT DU CAPITAL ASSURÉ À L'ENTREPRISE DE POMPES FUNÈBRES MEMBRE DU RÉSEAU DE LA MAISON DES OBSÈQUES (LMO) OU DU RÉSEAU DE L'UN DE SES PARTENAIRES, CHARGÉS PAR LMO DE FAIRE RÉALISER LES OBSÈQUES CONFORMÉMENT À LA FORMULE CHOISIE, ET POUR LE SOLDE ÉVENTUEL AUX BÉNÉFICIAIRES DÉSIGNÉS PAR L'ASSURÉ.
- S'AJOUTENT ÉGALEMENT DES GARANTIES D'ASSISTANCE.

DATE D'EFFET

- Le contrat prend effet à la signature de la demande de souscription.
- Possibilité de différer la date d'effet du contrat pendant 4 mois maximum.

SOUSCRIPTION

● DÉLAI D'ATTENTE

- Décès par maladie et autre que par accident : 12 mois.
- Décès par accident : aucun délai d'attente.

● DURÉE DU CONTRAT

Viagère.

● TERRITORIALITÉ

Les garanties Obsèques sont acquises dans le monde entier.

● LIMITES D'ÂGE

À la souscription, 18 ans révolus à 84 ans.

● AUCUNE FORMALITÉ MÉDICALE

VIE DU CONTRAT

● COTISATION

- Temporaire au choix : 5 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans ou 25 ans.
- Fixe et fractionnable : mensuelle, trimestrielle, semestrielle.
- Paiement par prélèvement automatique pour toutes les cotisations périodiques.

● AVENANT

Modification du capital obsèques : augmentation ou diminution du capital, à tout moment. À noter :

- Le contrat doit être en cours de paiement de cotisations, sinon souscrire un 2^e contrat dans la limite de 15000 € de capitaux obsèques garantis (tous contrats obsèques confondus).
- Le changement (à la hausse ou à la baisse) ne peut se faire que sur une formule de prestations existante au moment de l'avenant.

GARANTIES

PRESTATIONS OBSÈQUES

3 formules de prestations au choix :

- Formule Essentielle : 3 500 €
- Formule Sérénité : 4 500 €
- Formule Exigence : 6 000 €

Versement du capital assuré à l'entreprise de pompes funèbres membre du réseau de LMO ou du réseau de l'un de ses partenaires, chargés par LMO de faire réaliser les obsèques conformément à la formule choisie, à concurrence des frais engagés et dans la limite du capital garanti.

Le solde positif éventuel sera versé au(x) bénéficiaire(s) de second rang.

Remboursement des cotisations versées si le décès non accidentel survient au cours des 12 premiers mois.

GARANTIES D'ASSISTANCE

À tout moment de la vie du contrat

- Enregistrement des volontés essentielles de l'assuré pour l'organisation de ses obsèques (recommandé en cas de souscription d'un contrat Néobsia Prestations Obsèques)
- Renseignements réglementaires, juridique, vie pratique, bien être, prévention (par téléphone).

Pour les proches au décès de l'assuré ou pour l'assuré au décès d'un être cher (parent, enfant, conjoint)

- Soutien psychologique illimité
- Conseils pour les démarches administratives
- Garde des enfants de moins de 16 ans
- Garde des ascendants dépendants à charge
- Aide à domicile (ex. aide au ménage)
- Service de téléassistance (3 mois offerts)
- Garde des animaux familiers (chien, chat) et conseils de solutions d'adoption

Assistance Rapatriement

- Rapatriement monde entier du corps de l'assuré décédé
- Retour des bénéficiaires et/ou de l'accompagnant
- Mise à disposition d'un taxi.

ABATTEMENTS TARIFAIRES

Les abattements tarifaires ne sont applicables qu'aux produits de la nouvelle gamme Prévoyance Mutex (hors produits QUIEM, GAV, Assurance Décès et Moduvéo Territorial).

SOUSCRIPTIONS ENTRE CONJOINTS

- Souscriptions simultanées des 2 conjoints -10 % sur chaque contrat Obsèques.
- Souscription différée du conjoint -10 % sur le 2^e contrat Obsèques.

SOUSCRIPTION DANS LE CADRE D'UNE MULTI-DÉTENTION PAR L'ADHÉRENT (contrats distincts)

- Souscriptions simultanées d'un autre contrat -10 % sur chaque contrat.
- Souscription différée d'un autre contrat -10 % sur le nouveau contrat.

L'abattement est plafonné à un maximum de 10 % par contrat.